

C'est pour qui ?

> C'est pour vous, sans conditions d'âge ni de ressources, si vous habitez une des 29 communes de Fougères Agglomération.

Toutefois : vous ne pouvez en bénéficier si vous habitez une zone urbaine desservie par le service de transports urbains SURF (soit : Fougères, Lécousse centre et Javené centre) ; à moins que vous ne soyez titulaire d'une carte mobilité inclusion « invalidité » (laquelle vous donne droit au service Mobil'Agglo « Transport à la demande ».)

Certains trajets ne peuvent pas être pris en charge par le service Mobil'Agglo / Transport à la demande :

- les trajets (pour soins médicaux, consultations...) qui sont pris en charge par la sécurité sociale ;
- vos déplacements domicile / travail
- des déplacements de transports scolaires au départ et / ou à destination de l'école et / ou du domicile.

Combien ça coûte ?

> **4 € la course**

Vous pouvez acheter jusqu'à 50 tickets par an au prix de 4 €.

Si vous avez besoin d'effectuer plus de trajets : vous pouvez acheter des tickets supplémentaires au prix de 8 € ; le nombre de ces tickets supplémentaires est limité à 25 par an.

Vous pouvez donc effectuer jusqu'à 75 trajets par an (un aller - retour équivaut à 2 trajets).

A savoir : Fougères Agglomération prend à sa charge la différence entre le prix réel de la course et le prix forfaitaire que vous payez (4€ pour les 50 premiers trajets ou 8 € pour les trajets supplémentaires).

Où s'informer ?

Dans votre mairie et au ccas de votre commune. Ou auprès du Service Transports de Fougères Agglomération.

Informations :
Service Mobilités - Transports
de Fougères Agglomération
Tél : 02-23-51-35-12
transport@fougeres-agglo.bzh


Transport à la demande

 **Toute l'année,
du lundi au samedi inclus**
(sauf jours fériés) **de 8h à 19h.**

Pour vous déplacer facilement d'une commune à l'autre.

Un service proposé par Fougères Agglomération sur les 29 communes (par secteurs de déplacements) à compter du 1er juin 2019.



Les déplacements s'opèrent dans un périmètre déterminé : à l'intérieur duquel votre déplacement peut être pris en charge.

Le territoire de Fougères Agglomération est ainsi divisé en 3 secteurs «Transport à la demande».

Votre secteur dépend de votre lieu de résidence.

Vous pouvez vous déplacer à l'intérieur de ce secteur d'une commune à l'autre.

Vous ne pouvez pas vous déplacer d'un secteur à l'autre.

J'habite le Secteur Sud (en vert sur la carte)

Je peux utiliser le service pour me déplacer sur les communes suivantes :

- > La Chapelle-Saint-Aubert,
- > Saint-Christophe - de-Valains,
- > Rives du Couesnon

(Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Vendel),

- > Saint-Ouen-des-Alleux.

>> Et pour aller à Saint-Aubin-du-Cormier (2 points d'arrêt : maison de retraite et place Champ de foire).

Quel taxi puis-je appeler ?

- > Taxi Dannie, Rives du Couesnon (Saint-Georges-de-Chesné) - Tel. 06 88 89 55 95

- > Taxi du Pays de Fougères Rives du Couesnon (Saint-Jean-sur-Couesnon) - Tel. 02 99 99 87 85

J'habite le Secteur Nord (en bleu sur la carte)

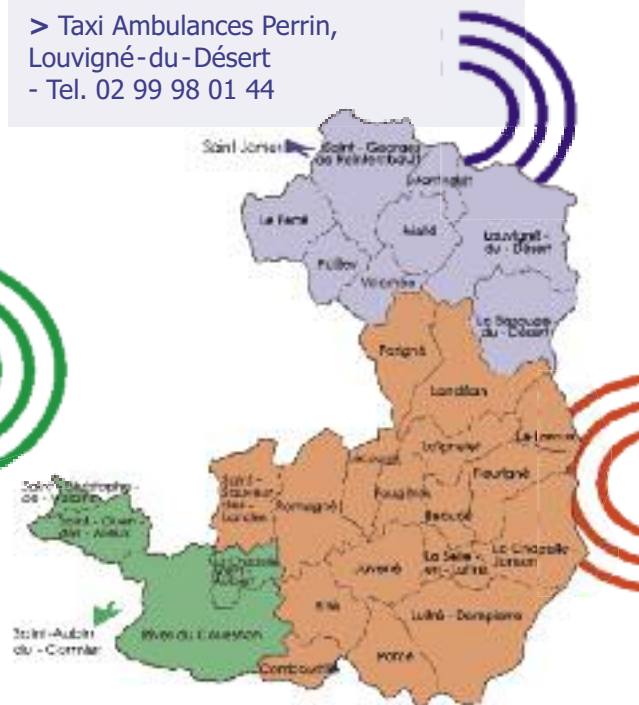
Je peux utiliser le service pour me déplacer sur les communes suivantes :

- > La Bazouge-du-Désert,
- > Le Ferré,
- > Louvigné-du-Désert,
- > Mellé,
- > Monthault,
- > Poilley,
- > Saint-Georges-de-Reintembault,
- > Villamée

>> Et pour aller à Saint-James (1 point d'arrêt : à l'Hôpital) depuis l'une ou l'autre de ces communes

Quel taxi puis-je appeler ?

- > Assistance Taxi Guérin Louvigné-du-Désert - Tel. 02 99 94 35 46
- > Taxi Ambulances Besnard Louvigné-du-Désert - Tel. 02 99 98 03 26
- > Taxi Ambulances Perrin, Louvigné-du-Désert - Tel. 02 99 98 01 44



J'habite le Secteur Centre (en orange sur la carte)

Je peux utiliser le service pour me déplacer sur les communes suivantes :

- > Beaucé,
- > Billé,
- > La Chapelle-Janson,
- > Combourtille,
- > Fleurigné,
- > Fougères,
- > Javené,
- > Laignelet,
- > Landéan,
- > Lécousse,
- > Le Loroux,
- > Luitré-Dompierre,
- > Parcé,
- > Parigné,
- > Romagné,
- > Saint-Sauveur-des-Landes,
- > La Selle-en-Luitré.

Quel taxi puis-je appeler ?

- > Allo CHR Galeine Lécousse - Tel. 02 99 94 20 05
- > Ambulances Lévêque, Landéan - Tel. 02 99 97 34 00
- > Ambulances Pays de Fougères Javené - Tel. 02 99 99 87 85
- > EURL Taxi Gohin Fougères - Tel. 02 99 99 89 80
- > Lands'Alleux, Saint-Sauveur-des-Landes Tel. 02 99 39 44 76
- > Taxi David, Landéan - Tel. 02 99 94 20 94



Comment faire ?

Vous remplissez les conditions pour bénéficier du service (voir page 4) et vous voulez en profiter...

1 - Pour acheter vos tickets : Vous en faites la demande auprès de votre mairie (ou ccas)

A l'accueil de votre mairie (ou ccas) : vous remplissez le formulaire.

Le formulaire sera validé par votre mairie.

Il sera ensuite remis - par votre mairie ou par vos soins - à Fougères Agglomération, accompagné d'un chèque dont le montant dépend du nombre de tickets achetés.

2 - Vous recevez les tickets chez vous

Fougères Agglomération vous expédie par courrier, à votre domicile, vos tickets nominatifs.

Prévoyez un délai de quelques jours entre la date de dépôt de votre dossier et la réception de vos tickets.

3 - Vous réservez votre trajet

Vous appelez la société de taxi que vous choisissez dans la liste des sociétés agréées, correspondant à votre secteur (voir ci-contre). Et vous réservez. La réservation doit se faire au plus tard la veille avant midi.

4 - Le jour de votre trajet

Le taxi vient vous chercher à l'adresse que vous lui avez indiquée.

A votre arrivée, vous remettez un ticket au chauffeur : il le remplit, vous le signez. Et c'est tout.

Pour le retour : prévoir un autre ticket.

Les jeunes de moins de 11 ans, doivent être accompagnés d'une personne majeure.